



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2024

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h »

Prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité

Le Conseil communal de Pully,

vu le postulat déposé par M. Sébastien Fague, cité en titre,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. de prendre en considération le postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 30 octobre 2024